

Commune de Franois

| |
|--|
| <p style="text-align: center;">COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2020</p> |
|--|

Le trente novembre deux mille vingt, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni exceptionnellement à la salle des associations de la commune de Franois, sous la présidence de Monsieur Emile BOURGEOIS, Maire.

Etaient présents :

Mesdames GILLET Françoise, DELESSARD Martine, SIMON BOUVRET Geneviève, DUBOIS Cécile, SANDER Annie, TANNIERES Brigitte, BORRINI Catherine, PRALON Marine, LECLERC Bénédicte

Messieurs BOURGEOIS Emile, BAULIEU Jean-Louis, MOUTON Patrice, HENRIOT Francis, COUDRY Sébastien, PONS François, LAPOUGE Damien, LORY Jean-Pierre, HOUSSIN Thomas

Absents excusés :

Monsieur Florent DUMORTIER (donne pouvoir à Monsieur François PONS)

Nombre de conseillers :

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 18

Nombre de Conseillers Municipaux ayant donné pouvoir : 1

Nombre de Conseillers Municipaux votant : 19

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire choisi parmi les membres du Conseil Municipal. Madame Martine DELESSARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Date de convocation : 24 novembre 2020

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 5 octobre 2020
- 3) Délégation de signature depuis la dernière séance du conseil
- 4) Affouage façonné – campagne 2020/2021
- 5) Affouage sur pied – campagne 2020/2021
- 6) Contrat travaux de bucheronnage et de débardage en forêt communale 2020/2021
- 7) Assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2021
- 8) Renouvellement convention Ugap Gaz naturel
- 9) Choix du prestataire pour les travaux de rénovation des sols d'un appartement situé au 4 rue de l'église
- 10) Choix du prestataire pour la réfection de l'orgue de l'église
- 11) Avenant au marché de restauration scolaire
- 12) Proposition de gratification d'une stagiaire
- 13) Récapitulatif des postes occupés par le personnel communal
- 14) Construction de caveaux au cimetière de François – Choix du prestataire
- 15) Financement complémentaire du budget cimetière par le budget communal pour la construction de caveaux
- 16) Reprise de concession et rachat d'un caveau avec pierre tombale
- 17) Attribution d'une subvention exceptionnelle
- 18) Décision modificative n°4 – Transfert de crédit – Budget communal
- 19) Décision modificative n°1 – Ouverture de crédit – Budget bois
- 20) Convention de fourniture d'informations pour la carte touristique du grand Besançon Métropole
- 21) Convention Territoriale Globale
- 22) Adoption des rapports sur le prix et la qualité des services publics (RPQS) d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif pour l'année 2019
- 23) Choix du prestataire pour la réfection de deux chemins communaux
- 24) Subvention élèves Emica

Divers :

- . Rapport des commissions
- . Questions diverses

La séance ouverte,

Une minute de silence a été observée en mémoire des victimes du terrorisme

1/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Délibération du Conseil Municipal 2020/094

Vu l'article L 121-14 du Code des Communes,

Vu l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités,

Il est procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne Madame Martine DELESSARD comme secrétaire de séance, celui-ci/celle-ci ayant accepté.

2/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2020

Délibération du Conseil Municipal 2020/095

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 5 octobre 2020 est soumis à l'approbation des Conseillers Municipaux.

Les Conseillers Municipaux sont invités à faire savoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ce document.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de leur dernière séance en date du 5 octobre 2020.

3/ DELEGATIONS DE SIGNATURE DEPUIS LA DERNIERE SEANCE DU CONSEIL

Délibération du Conseil Municipal 2020/096

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'acceptation de plusieurs devis, à savoir :

- CITEOS – Illuminations Noël 2020 : 2 416,80 € T.T.C
- CITEOS – Dépose illuminations : 948,00 € T.T.C
- GBM – Accompagnement marché cantine : 678,00 € T.T.C.
- SBI – Changement de moteur volet roulant appartement 4 rue de l'église : 418,00 € T.T.C
- ZIMMER – Matériel pour marquage de l'affouage : 445,86€ T.T.C.
- VELTUFF – 50 gilets de sécurité : 195,60 € T.T.C.
- TOPSIGN Fixation murales panneaux publicitaires : 744,00 € T.T.C
- ABMT – Fourniture de gourdes : 1 650,00 € T.T.C.
- VALETTE – Fourniture de 275 coffrets de Noël : 7 122,50€ T.T.C.
- D SECURITE – Contrat de maintenance 2 défibrillateurs : 433,49€ T.T.C.
- INSTALL NORD – Panier déchet évier : 85,68 € T.T.C
- BIZE – Remplacement du chauffe-eau de l'atelier : 636,00 € T.T.C.
- DIMO – Fourniture de 2000 masques chirurgicaux : 456,00 € T.T.C.

- GLOBAL SIGNALISATION – Fourniture et pose de panneaux « Interdiction dépose d’ordures » : 672,00€ T.T.C.
- DOC’UP – Cartouche machine à affranchir : 214.20 € T.T.C.
- UGAP – Fourniture d’ordinateurs pour le groupe scolaire : 5 017,30€ T.T.C.
- SBI – Changement de volet roulant sanitaire école primaire haut : 636,00€ T.T.C.
- ONF – Exploitation de bois d’œuvre feuillus : 2 160,00€ T.T.C

Le Conseil Municipal a pris acte de ces informations.

4/ AFFOUAGE FAÇONNE – CAMPAGNE 2020/2021

Rapporteur : Florent DUMORTIER - Avis de la commission cadre de vie - forêt du 9 septembre 2020 : Favorable

Délibération du Conseil Municipal 2020/097

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal qu’il convient de délibérer sur le prix du stère façonné en forêt. Le devis pour le façonnage des stères de la parcelle 42 présenté par les Chantiers Départementaux est de 33,00 € par stère empilé en forêt. La commission forêt propose au Conseil Municipal d’accepter ce devis et de fixer le prix du stère en forêt à 34,00 €/stère.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents et représentés,

- *donne son accord à la proposition ci-dessus et fixe le prix du stère en forêt à 34,00 €/stère*
- *autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le devis des Chantiers Départementaux pour le façonnage des stères pour un montant 33,00€ par stère empilé*

5/ AFFOUAGE SUR PIED – CAMPAGNE 2020/2021

Rapporteur : Florent DUMORTIER - Avis de la commission cadre de vie - forêt du 9 septembre 2020 : Favorable

Délibération du Conseil Municipal 2020/098

Vu le Code Forestier et en particulier les articles L112-1, L121-1 à L121-5, L212-1 à L212-4, L214-3, L214-5, L243-1 à L243-3.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que :

- L’affouage étant partagé par foyer, seules les personnes qui possèdent ou occupent un logement fixe et réel dans la commune sont admises à ce partage.

En conséquence, il invite le Conseil Municipal à délibérer sur la campagne d’affouage 2020/2021 :

- Désigne comme garants :

- . Monsieur DUMORTIER Florent,
- . Madame DUBOIS Cécile,
- . Monsieur BAULIEU Jean-Louis,

- Fixe le volume des portions à 30 stères maximum, ces portions étant attribuées par tirage au sort ;
- Fixe le prix de l’affouage, après discussion, à **5 € le stère** ;
- Fixe les conditions d’exploitation suivantes :

- L'exploitation se fera sur pied dans le respect du règlement national d'exploitation forestière.
- Les affouagistes se voient délivrer du *taillis, des perches, des brins de la petite futaie et des houppiers* désignés par l'O.N.F. Des tiges nécessitant l'intervention préalable d'un professionnel pourront être abattues par la commune avant mise à disposition aux affouagistes. Elles seront dans ce cas mises à disposition sur coupe.
- Le délai d'exploitation est fixé au 30 avril 2021. Après cette date, l'exploitation est interdite pour permettre la régénération des peuplements. Au terme de ce délai, si l'affouagiste n'a pas terminé l'exploitation de sa portion, il sera déchu des droits qui s'y rapportent (articles 1.243-1 du Code Forestier).
- Le délai d'enlèvement est fixé au 30 septembre 2021 pour permettre la sortie du bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses.
- Les engins et matériels sont interdits hors des chemins et places de dépôt, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements.
- Les prescriptions particulières propres à chaque portion sont spécifiées dans le règlement d'affouage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, des membres présents et représentés, donne son accord à la proposition ci-dessus et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

6/ CONTRAT DE TRAVAUX DE BUCHERONNAGE ET DE DEBARDAGE EN FORET COMMUNALE 2020/2021

Rapporteur : Florent DUMORTIER - Avis de la commission cadre de vie - forêt du 9 septembre 2020 : Favorable

Délibération du Conseil Municipal 2020/099

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur le devis proposé par l'ONF pour un contrat de travaux de bûcheronnage (abattage, façonnage et découpe) et de débardage en forêt communale de Franois selon le détail estimatif suivant :

| Description | Quantité | Unité | Prix Unitaire (€) | Montant HT | Clauses techniques |
|---|----------|----------------|-------------------|------------------|--------------------|
| Abattage / Façonnage Grume Feuillue | 450 | m ³ | 10,50 | 4 725,00 | |
| Débardage Grume Feuillue | 450 | m ³ | 8,00 | 3600,00 | |
| Câblage | 15 | H | 72,00 | 1080,00 | |
| Ehouppage de tiges | 10 | unité | 40,00 | 400,00 | |
| Découpe des gros billons de tête, intégrant tous les surcoûts induits | 150 | unité | 2,00 | 300,00 | |
| Abattage seul | 30 | unité | 5,00 | 150,00 | |
| Heure de bûcheron | 8 | H | 40,00 | 320,00 | |
| Montant total prévisionnel de la commande HT | | | | 10 575,00 | |

Les prestations seront facturées après exploitation effective des bois sur la base du volume réellement façonné. Le présent contrat est conclu pour la durée des travaux d'exploitation qui devront être terminés pour le 30 avril 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte le devis établi par l'ONF pour un montant de 10 575,00 € H.T et autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer ce devis.

7/ASSIETTE, DEVOLUTION ET DESTINATION DES COUPES DE L'ANNEE 2021

Rapporteur : Florent DUMORTIER - Avis de la commission cadre de vie - forêt du 9 septembre 2020 : Favorable

Délibération du Conseil Municipal 2020/100

Vu le Code forestier et en particulier les articles, L112-1, L121-1 à L121-5, L124-1, L211-1, L212-1 à L212-4, L214-3, L214-5, D214-21-1, L214-6 à L214-11, L243-1 à L243-3, L244-1, L261-8.

Exposé des motifs :

Le Maire rappelle au Conseil municipal que :

- la mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale de FRANOIS, d'une surface de 290,82 ha étant *susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution*, elle relève du Régime forestier ;
- cette forêt est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil municipal et arrêté par le préfet en date du 15/05/2008. Conformément au plan de gestion de cet aménagement, l'agent patrimonial de l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages ;
- la mise en œuvre du Régime forestier implique pour la commune, des responsabilités et des obligations notamment la préservation du patrimoine forestier et l'application de l'aménagement qui est un document s'imposant à tous.

En conséquence, il invite le Conseil municipal à délibérer sur la présentation d'assiette des coupes 2021 puis sur la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois réglées, des coupes non réglées des parcelles 37p, 38a, 39a, 27i, 40i, 40j, 41i, 46i, 12r, 36r et des chablis.

Considérant l'aménagement en vigueur et son programme de coupes ;

Considérant le tableau d'assiette des coupes présenté par l'ONF pour l'année 2021 ;

Considérant l'avis de la commission CADRE DE VIE ET FORÊT formulé lors de sa réunion du 09/09/2020.

1. Assiette des coupes pour l'année 2021

En application de l'article R.213-23 du code forestier et conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'agent patrimonial de l'ONF présente pour l'année 2021, l'état d'assiette des coupes **annexé à la présente délibération**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, des membres présents et représentés :

- Approuve l'état d'assiette des coupes 2021 et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites ;
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document afférent.

En cas de décision de la commune de reporter des coupes, en application des articles L.214-5 et D.214-21.1 du Code forestier, le Maire informe, dans un délai d'un mois à compter de la présentation de l'état d'assiette, l'ONF et le Préfet de Région, de leur report pour les motifs suivants : l'aspect sanitaire de la forêt, préserver les bois en bon état et sélectionner au printemps prochain les bois malades et/ou affectés par la sécheresse.

1. Dévolution et destination des coupes et des produits de coupes

1.1 Cas général :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés :

- Décide de vendre les coupes et les produits de coupes des parcelles comme suit :

| (préciser les parcelles et, pour les feuillus, les essences) | EN VENTES DE GRÉ A GRÉ PAR SOUMISSION (vente en salle, ouverte au public) | | | | | EN VENTES GROUPEES, PAR CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT (2) | | |
|--|--|--------------------------|--|----------------------|-----------------------|---|--|---|
| | En bloc et sur pied | En futaie affouagère (1) | En bloc Façonné (3) | Sur pied à la mesure | Façonnées à la mesure | Grumes | Petits bois | Bois énergie |
| Résineux | | | | | | | 27i 36r, 37p, 38a, 39a, 40i, 41i, 46i (état d'assiette 2020) | 12r, 27i, 36r, 37p, 38a, 39a, 40i, 40j 41i, 46i, 36r (état d'assiette 2020) |
| Feuillus | | Essences : | Essences : toutes essences parcelles 37p, 38a, 39a, 27i, 40i, 41i, 46i, 36r | | | Grumes Essences : toutes essences parcelles 37p, 38a, 39a, 27i, 40i, 41i, 46i, 36r | Trituration Essences : toutes essences parcelles 37p, 38a, 39a, 27i, 40i, 41i, 46i, 36r | Bois bûche Bois énergie 40j, 12r |

(1) La découpe des futaies affouagère est fixée aux clauses territoriales de l'ONF (découpe standard). Si la commune souhaite déroger à cette clause, elle devra prendre une délibération spécifique.

- Pour les contrats d'approvisionnement (2), donne son accord pour qu'ils soient conclus par l'ONF qui reversera à la commune la part des produits nets encaissés qui lui

revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais liés au recouvrement et au reversement du produit de la vente, dont le montant est fixé à 1 % des sommes recouvrées, conformément aux articles L.214-7, L.214-8, D.214-22 et D.214-23 du Code forestier ;

- Pour les lots groupés intercommunaux (3), donne son accord pour qu'ils soient lotis par l'ONF qui reversera à la commune la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais liés au recouvrement et au reversement du produit de la vente, dont le montant est fixé à 1% des sommes recouvrées, conformément aux articles L.214-7, L.214-8, D.214-22 et D.214-23 du code forestier ;

Nota : La présente délibération vaut engagement de vendeur aux conditions passées entre l'ONF et les acheteurs concernés ; la commune sera informée de l'identité des acheteurs et des conditions de vente au plus tard 15 jours avant le lancement des travaux d'exploitation.

- Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document afférent.

1.2 Vente simple de gré à gré :

2.2.1 Chablis :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés :

- Décide de vendre les chablis de l'exercice sous la forme suivante :
en bloc et façonnés
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

1.3 Délivrance à la commune pour l'affouage :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés :

- Destine le produit des coupes des parcelles 40j, 12r à l'affouage ;

| | | |
|-----------------------------------|-----------------|---------------|
| Mode de mise à disposition | Sur pied | Bord de route |
| Parcelles | 40j, 12r | |

- Autorise le Maire à signer tout autre document afférent.

1. Rémunération de l'ONF pour les prestations contractuelles concernant les bois façonnés et les bois vendus sur pied à la mesure

Pour les coupes à vendre façonnées en bloc ou à la mesure, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Demande à l'ONF d'assurer une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre ;
- Autorise le maire ou son représentant à signer le devis que lui présentera l'ONF pour l'exécution de cette prestation.

Pour les bois vendus sur pied à la mesure, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés :

- *Demande à l'ONF d'assurer une prestation de contrôle du classement des bois ;*
- *Autorise le maire à signer le devis que lui présentera l'ONF pour l'exécution de cette prestation.*

8/ RENOUVELLEMENT CONVENTION UGAP GAZ NATUREL

Rapporteur : Françoise GILLET - Avis de la commission patrimoine du 17 novembre 2020 : Favorable

Délibération du Conseil Municipal 2020/101

L'ouverture à la concurrence du marché gaz a conduit à la suppression progressive des tarifs règlementés depuis 2014 pour les consommateurs professionnels dont les acheteurs publics.

Dans ce cadre, des achats groupés et le recours aux centrales d'achats ont été organisés pour bénéficier de prix compétitif.

L'UGAP a mis en place en 2013 un dispositif d'achat groupé visant à conclure, pour le compte des Collectivités associées, des marchés publics pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel de leurs sites.

La Commune de Franois a choisi d'adhérer à ce dispositif depuis 2014. Tout d'abord à la vague 2 (échéance 30 juin 2018) puis à la vague 4 se terminant le 30 juin 2021.

Considérant aujourd'hui que les marchés de la vague 4 vont être prochainement renouvelés en vague 6, la commune a donc la possibilité de renouveler son adhésion.

En effet, l'UGAP met en place une vague 6 de renouvellement, dont la fin des adhésions et du recensement des besoins est fixée au 13 novembre 2020.

Si la commune souhaite bénéficier du nouveau dispositif Gaz vague 4, une convention doit être signée avec l'UGAP. Cette convention donne mandat au Président de l'UGAP (ou son représentant) pour le compte de la commune pour :

- demander si nécessaire des compléments d'information relatifs aux points de livraison du bénéficiaire auprès de l'actuel fournisseur d'énergie et du gestionnaire de réseau et autoriser ces derniers à les communiquer à l'UGAP ;
- signer la décision d'attribution (et le rapport de présentation) du(des) marché(s) subséquent(s)
- signer et adresser le(s) courrier(s) de rejet(s) au(x) titulaire(s) de l'accord-cadre ayant déposé une offre dans le cadre de la procédure de mise en concurrence ;
- signer le(s) acte(s) d'engagement du (des) marché(s) subséquent(s) pour le compte du bénéficiaire ;
- signer tout avenant ou tout document d'exécution (à titre indicatif et d'exemple, une évolution de l'acheminement, activité en monopole régulé, un événement d'ordre réglementaire...) qui impacterait l'ensemble des bénéficiaires

La signature de la présente convention vaut engagement définitif du bénéficiaire vis-à-vis de l'UGAP.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Franois de rejoindre le dispositif d'achat groupé, proposé par la centrale d'achat public UGAP pour ses besoins en gaz naturel, il est

demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le recours à l'UGAP pour l'achat de gaz naturel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- *approuve le renouvellement au dispositif d'achat groupé de l'UGAP pour l'achat de gaz naturel ;*
- *autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention GAZ 6 avec l'UGAP*

9/ CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DES SOLS D'UN APPARTEMENT SITUÉ AU 4 RUE DE L'ÉGLISE

Rapporteur : Françoise GILLET – Avis de la commission patrimoine du 17 novembre 2020 : Favorable

Délibération du Conseil Municipal 2020/102

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la mairie souhaite faire réaliser des travaux de changement des revêtements des sols de l'entrée, du séjour, des dégagements et de la cuisine dans un des appartements situés au 4, rue de l'Église et qu'il convient de délibérer sur le choix du prestataire pour l'exécution de ces travaux.

2 offres ont été reçues :

- Une offre de l'Entreprise Bisontine de peinture d'un montant de 3 199,76€ H.T.
- Une offre de l'Entreprise Linotapis d'un montant de 4 036,44€ H.T.

Réunie en date du 17 novembre 2020, la Commission patrimoine propose aux membres du Conseil Municipal de retenir la proposition de l'entreprise Linotapis, l'entreprise Bisontine de peinture, moins-disante, ne répondant pas au cahier des charges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- *Accepte la proposition de l'Entreprise Linotapis pour un montant de 4 036,44 € H.T.*
- *Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.*

10/ CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA REFECTION DE L'ORGUE DE L'ÉGLISE

Rapporteur : Françoise GILLET – Avis de la commission patrimoine du 17 novembre 2020 : Favorable

Délibération du Conseil Municipal 2020/103

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux d'entretien de l'orgue de l'église de François sont nécessaires et qu'il convient de délibérer sur le choix du prestataire pour l'exécution de ces travaux.

Une offre a été reçue :

- Une offre de l'Entreprise Jaccard d'un montant de 5 170,00€ H.T.

Réunie en date du 17 novembre 2020, la Commission patrimoine propose aux membres du Conseil Municipal de retenir la proposition de l'entreprise Jaccard.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- *Accepte la proposition de l'Entreprise Jaccard pour un montant de 5 170,00 € H.T.*
- *Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.*

11/ AVENANT AU MARCHE DE RESTAURATION SCOLAIRE

Rapporteur : Martine DELESSARD - Avis de la commission personnel et vie scolaire du 16 novembre 2020 : Favorable

Délibération du Conseil Municipal 2020/104

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation va être engagée pour renouveler le marché pour la fourniture de repas en liaison froide pour la cantine scolaire du groupe scolaire de Franois.

Le marché actuel prend fin le 31 janvier 2021. C'est un marché à bon de commande d'une durée d'un an reconductible 2 fois pour une période d'un an chacune.

Le changement éventuel de prestataire intervenant en cours d'année scolaire génère des difficultés dans la mise en place du nouveau marché. De ce fait, il convient de prolonger la durée du marché actuel jusqu'au 31 juillet 2021

Le montant consommé jusqu'à présent s'élève à 113 983,74 €. La prolongation du contrat jusqu'aux vacances d'été engendrerait une dépense de 38 000 € soit une dépense totale de 151 983.74 €.

Ainsi la dépense supplémentaire n'entraînerait pas le dépassement du montant maximum de 180 000 € HT prévu dans l'acte d'engagement et la prolongation de l'accord-cadre ne dépasserait pas la durée maximale de 4 ans prévu par le Code de la Commande publique, par conséquent l'accord-cadre peut être prolongé par avenant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide

- *de prolonger le marché de fourniture de repas en liaison froide pour la restauration scolaire de la cantine du groupe scolaire de Franois jusqu'au 31 juillet 2021*
- *d'autoriser monsieur le maire à signer les avenants*

12/ PROPOSITION DE GRATIFICATION D'UNE STAGIAIRE

Rapporteur : Martine DELESSARD - Avis de la commission personnel et vie scolaire du 16 novembre 2020 : Favorable

Délibération du Conseil Municipal 2020/105

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la mairie accueille une stagiaire depuis le 2 octobre pour une durée de 3 mois. Cette stagiaire effectue un stage obligatoire dans le cadre d'une formation au métier de secrétaire de mairie. Monsieur le Maire propose de lui verser une

gratification sous forme de prime d'une valeur de 1 000 € pour la remercier du travail fourni pendant sa période de stage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord à l'attribution d'une prime de 1 000 € à la stagiaire et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

13/ RECAPITULATIF DES POSTES OCCUPES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL
Rapporteur : Martine DELESSARD - Avis de la commission personnel et vie scolaire du 16 novembre 2020 : Favorable

Délibération du Conseil Municipal 2020/106

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du tableau des emplois de la mairie de FRANOIS au 01/01/2021 à savoir :

| GRADES | NOMBRE D'EMPLOYES | NOMBRE D'HEURES DU POSTE |
|---|-------------------|--------------------------|
| Adjoint administratif | 1 | 35 |
| Adjoint administratif principal 1ère classe | 1 | 35 |
| Attaché | 1 | 35 |
| Adjoint technique | 1 | 35 |
| | 1 | 23 |
| | 1 | 11 |
| | 1 | 32 |
| | 1 | 9.5 |
| Adjoint technique principal 1ère classe | 1 | 35 |
| Adjoint technique principal 2ème classe | 1 | 35 |
| Agent de maitrise principal | 1 | 35 |
| Agent spécialisé principal 1ère classe des écoles maternelles | 1 | 35 |
| Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles | 1 | 35 |

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord au tableau ci-dessus.

14/ CONSTRUCTION DE CAVEAUX AU CIMETIERE DE FRANOIS – CHOIX DU PRESTATAIRE

Rapporteur : Geneviève SIMON-BOUVRET – Avis de la commission cimetière du 5 novembre 2020 : Favorable

Délibération du Conseil Municipal 2020/107

Dans le cadre de la construction de caveaux 2 et 4 places, de l'aménagement d'une allée et du déplacement d'un portail au cimetière de Franois, un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur la plateforme de GBM en date du 02/10/2020.

La commune a reçu 5 offres toutes recevables.

- SAS ALBIZZIA ESPACES VERTS
- SAS JC BONNEFOY
- HEITMANN ET FILS
- SAS TECHNOFRANCE
- SARL TRAVAUX PUBLICS ET RESEAUX DE L'EST

L'ouverture des plis a eu lieu le 5 novembre 2020 et a été effectuée par la Commission Cimetière :

Les offres ont été analysées par la Direction Grand Travaux de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole.

L'analyse complète des offres a été envoyée à tous les conseillers municipaux, il en résulte le classement suivant.

| CANDIDAT | Note finale sur 100 | Classement |
|--|---------------------|------------|
| HEITMANN ET FILS | 95 | 1 |
| SAS JC BONNEFOY | 92,9 | 2 |
| SAS ALBIZZIA ESPACES VERTS | 75,7 | 3 |
| SAS TECHNOFRANCE | 58,2 | 4 |
| SARL TRAVAUX PUBLICS ET RESEAUX DE L'EST | 56,1 | 5 |

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'offre de l'entreprise HEITMANN, mieux disante pour un montant de 45 727,90 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décider de retenir l'entreprise HEITMANN ET FILS dans la cadre du marché de construction de caveaux au cimetière de Franois pour un montant de 45 727,90€ H.T.

- donne pouvoir au maire ou à son représentant pour signer les pièces du marché et les avenants éventuels.

15/ FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE DU BUDGET CIMETIERE PAR LE BUDGET COMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION DE CAVEAUX

Rapporteur : Geneviève SIMON-BOUVRET – Avis de la commission cimetière du 5 novembre 2020 : Favorable

Délibération du Conseil Municipal 2020/108

La commune a engagé des travaux d'aménagement de 18 caveaux.

Vu la délibération 2020/057 qui avait autorisé la création d'un budget annexe.

Vu la délibération n° 2020/059 du 10 juillet 2020 qui avait autorisé le financement du budget cimetière par le budget communal pour un montant de 55 000€.

Considérant les devis de relevé topographique et d'études obtenus par la commune,
Considérant l'attribution du marché de construction de caveaux à la société HEITMANN,
Il convient d'augmenter les crédits transférés sur le budget annexe d'un montant de 6 000,00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'affecter un financement complémentaire au budget cimetière par le budget communal en émettant un mandat sur le compte 27638 « créances sur collectivités publiques » du BP communal d'un montant de 6 000€ et un titre sur le compte 1687 « Avance du budget général » du même montant sur le BP Cimetière

16/ REPRISE DE CONCESSION ET RACHAT D'UN CAVEAU AVEC PIERRE TOMBALE

Rapporteur : Geneviève SIMON-BOUVRET – Avis de la commission cimetière du 5 novembre 2020 : Favorable

Délibération du Conseil Municipal 2020/109

Le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la demande de Monsieur et Madame MEUTERLOS, domiciliés 4 Grande Rue, 25110 LOMONT SUR CRETE, il est proposé la reprise de leur concession et l'achat du caveau et de la pierre tombale construits sur cette concession pour un montant total de 1 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Accepte la reprise de la concession acquise par M et Mme MEUTERLOS et le rachat du caveau et de la pierre tombale construits sur cette concession pour un montant de 1 500€

- Autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

17/ ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Rapporteur : Patrice MOUTON

Délibération du Conseil Municipal 2020/110

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle au profit du Téléthon.

Les animations organisées sur le terrain rapportent 40% de la collecte nationale au profit Téléthon Cette année, en raison des mesures sanitaires la plupart des animations sont annulées. C'est pourquoi les organisateurs sollicitent des dons exceptionnels.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord quant à la proposition ci-dessus exposée et autorise Monsieur le maire ou son représentant à verser la somme de 300 € au Téléthon.

18/ DECISION MODIFICATIVE N°4 – TRANSFERT DE CREDIT - BUDGET COMMUNAL

Rapporteur : Patrice MOUTON

Délibération du Conseil Municipal 2020/111

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur un transfert de crédit

Pour la réalisation de l'étude du terrain de foot synthétique

- Du compte 21318 **Recettes investissement**
Immobilisations corporelles – autres bâtiments / chapitre 21 900.00 €

- Au compte 2031 **Dépenses investissement**
Frais d'études. / chapitre 20 900,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés donne son accord à la proposition ci-dessus et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

19/ DECISION MODIFICATIVE N°1 – OUVERTURE DE CREDIT - BUDGET BOIS

Rapporteur : Patrice MOUTON

Délibération du Conseil Municipal 2020/112

Des frais d'études ont été engagés en 2018 dans le cadre de l'aménagement de la voirie forestière. Ces études ont été suivies de travaux.

De ce fait, il convient de transférer les frais d'études relatif à ces travaux sur l'immobilisation concernée par opération d'ordre budgétaire.

Pour cela il nécessaire d'ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif, pour tenir compte de cette écriture d'ordre :

- du compte 2315 Dépenses investissement
Immobilisations en cours – install tech / chapitre 041 400 €
N° Inventaire : 2019ROUTEDEPOT

- Au compte 2031 Recettes investissement
Frais d'études / chapitre 41 400 €
N° Inventaire : ETUDE1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés donne son accord à la proposition ci-dessus et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

20/ CONVENTION DE FOURNITURE D'INFORMATIONS POUR LA CARTE TOURISTIQUE DU GRAND BESANCON METROPOLE

Rapporteur : Emile BOURGEOIS –

Délibération du Conseil Municipal 2020/113

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal, le projet de Bourgogne Franche Comté Tourisme de développement d'un système d'informations touristiques dénommé DECIBELLE DATA. Dans le cadre de ce projet, l'office du tourisme de Besançon souhaite élaborer une carte touristique représentant toutes les communes du Grand Besançon. A ce titre les communes membres sont sollicitées pour fournir des informations et des photos.

Toute fourniture de données à caractère personnel, d'information et de contenus destinés à s'intégrer dans la base de données touristiques nécessite la signature d'une convention.

La convention annexée à la délibération, présente les modalités de recensement, mise à disposition et diffusion de ces informations.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux d'accepter cette convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- *approuve les termes de la convention de fourniture d'informations,*
- *autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention*

21/ CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Rapporteur : Emile BOURGEOIS–

Délibération du Conseil Municipal 2020/114

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) offre des services diversifiés aux familles et accompagne les partenaires du territoire dans des champs d'intervention multiples (petite-enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, logement et amélioration du cadre de vie, accès aux droits, accessibilité aux services...), qu'elle décline dans une approche territoriale globale,

Le contrat enfance jeunesse est arrivé à échéance et est remplacé par une Convention Territoriale Globale (CTG) qui est une convention politique de partenariat, qui a pour objectif d'élaborer le projet de maintien et développement des services aux familles du territoire. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les habitants et les partenaires pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté aux besoins du territoire. Ce diagnostic se réalisera à partir de 2021 à l'échelle de Grand Besançon Métropole.

Avant la réalisation de ce diagnostic, une convention de transition pour la période de 2020 à 2022 est proposée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la CTG pour la période 2020/2022

22/ ADOPTION DES RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS (RPQS) D'EAU POTABLE, D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF, D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF POUR L'ANNEE 2019

Rapporteur : Damien LAPOUGE

Délibération du Conseil Municipal 2020/115

En vertu de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Présidente d'un établissement public compétent en matière d'eau et/ou d'assainissement doit présenter un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), puis au Conseil de Communauté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Il contient des informations techniques et financières, ainsi que les indicateurs légaux qui permettent d'obtenir une vue d'ensemble de la qualité et des performances du service.

Le RPQS Assainissement Non Collectif n'a pas été élaboré par faute de données.

Les RPQS d'eau et d'assainissement 2019, présentés lors du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole (GBM) du 15 octobre 2020, ont été adoptés à l'unanimité. La CCSPL, réunie le 30 septembre dernier, a également émis un avis favorable sur ces RPQS.

Conformément à l'article D2224-3 du CGCT, ces RPQS doivent ensuite être présentés à l'assemblée délibérante des communes membres de GBM, qui l'adopteront avant le 31 décembre de l'année qui suit la clôture de l'exercice concerné. Cette adoption doit faire l'objet d'une délibération.

Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service. Ils seront transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Le Conseil Municipal prend connaissance des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics d'Eau potable et d'Assainissement Collectif de la commune de Franois pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Adopte les Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics d'Eau potable, d'Assainissement Collectif et d'Assainissement Non Collectif de la commune de Franois. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

- Décide de mettre en ligne le rapport sur le site internet de la commune

23/ CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA REFECTION DE DEUX CHEMINS COMMUNAUX

Rapporteur : Damien LAPOUGE – Avis de la commission voirie du 2 novembre 2020 : Favorable

Délibération du Conseil Municipal 2020/116

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la mairie souhaite faire réaliser la réfection de deux chemins communaux et qu'il convient de délibérer sur le choix du prestataire pour l'exécution de ces travaux.

Chemin de la Vigne Gougeat : 2 offres ont été reçues

- TP CLERC pour un montant de 17 506,25€ H.T.
- TPRE pour un montant de 18 678,75€ H.T.

Chemin communal vers l'arboretum : 2 offres ont été reçues

- TP CLERC pour un montant de 3 748,00€ H.T.
- TPRE pour un montant de 4 013,00€ H.T.

Réunie en date du 2 novembre 2020, la Commission voirie propose aux membres du Conseil Municipal de retenir les propositions de l'entreprise TP CLERC, mieux disante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- *Accepte la proposition de l'Entreprise TP CLERC pour un montant de 17 506,25 € H.T.*
- *Accepte la proposition de l'Entreprise TP CLERC pour un montant de 3 748,00 € H.T.*
- *Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.*

24/ SUBVENTION ELEVES EMICA

Rapporteur : Cécile DUBOIS

Délibération du Conseil Municipal 2020/117

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur l'aide apportée aux familles de Franois dont les enfants sont inscrits à l'E.M.I.C.A.

Il est proposé une aide de 30 € par élève pour les années 2019/2020 et 2020/2021. Cette aide sera versée directement à l'E.M.I.C.A.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord à l'attribution de cette aide et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

COMMISSION URBANISME Compte rendu de la réunion du lundi 23 novembre 2020

Convocation en date du 17 novembre 2020.

Présents : M. BAULIEU Jean-Louis, M. BOURGEOIS Émile, Mme DELESSARD Martine, M. PONS François, Mme SIMON BOUVRET Geneviève.

Invité : M. HOUSSIN Thomas.

➤ **PC :**

- Demande de permis de construire pour extension d'une maison d'habitation, modification de toiture et de façades, et des ouvertures, 8 route de La Belle Étoile.

Avis favorable de la commission, sous réserve du règlement du PLU.

- Demande de permis de construire pour construction d'un carport de 40 m², 14A rue de la Gavotte.

Avis de la commission : le projet ne respecte pas le règlement du PLU.

➤ **PA :**

Modificatif de Permis d'Aménager déposé par CR IMMOBILIER pour le projet rue de La Combe.

➤ **DP et demandes d'autorisations de clôture :**

- DP déposée pour pose de panneaux photovoltaïques, 3 rue de la Source.

Avis favorable de la commission.

- DP déposée pour construction d'une piscine, 29 rue Champey.

Avis favorable de la commission.

- DP déposée pour pose d'une pergola bioclimatique, 26 rue du Clousey.

Avis favorable de la commission.

- DP déposée pour création et modification d'ouvertures, 50B Grande Rue.

Avis favorable de la commission.

- Demande d'autorisation de clôture, mur et grillage, et portail et portillon, 2 rue de La Félie, côté route de Chemaudin et rue de La Félie.

La commission propose une visite sur place

- Demande de pose d'une clôture sur mur bahut, 5 rue de La Gavotte.

Avis de la commission : Pour respecter le PLU, le projet doit respecter la hauteur de 1,80m maximum. Affaire à suivre.

➤ **CU et certificats communaux :**

- demande de CUa pour bien sis 2 rue du Bois, parcelle AE313;

- demande de CUa pour bien sis 4 chemin de La Planche parcelle AC203 ;

- demande de CUB pour projet de construction d'une maison individuelle rue de Bassand, parcelles AA345 et AA358.

➤ **DIA :**

- Pour bien sis 2 rue du Bois;
- Pour bien sis 46 route de La Belle Étoile;
- Pour parcelle de CR IMMOBILIER rue de la Planche;
- Pour bien sis 4 chemin du Carron;

Pour ces 4 dossiers, la commission propose de ne pas préempter.

➤ **DAACT, DOC :**

- DAACT déposée pour la totalité des travaux de construction d'une maison individuelle rue de la Félie. Demande d'un certificat d'adressage.
- DAACT de clôture, 11 Les Vergers du Stade.
- DAACT pour totalité des travaux de construction de maison individuelle, rue du Saule.
- DAACT pour totalité des travaux de construction d'une maison individuelle 22B rue de La Félie.
- DOC déposée par SCI O FELIE, pour la totalité des travaux d'un PC rue de La Félie.

➤ **Divers:**

Néant.

COMMISSION PATRIMOINE
Compte rendu de la réunion du 17 novembre 2020

Présents : Emile BOURGEOIS, Françoise GILLET, Thomas HOUSSIN, François PONS.

Absente excusée : Martine DELESSARD.

1/ RENOUELEMENT CONVENTION UGAP GAZ VAGUE 6

Depuis 2014, nous adhérons au groupement de commandes pour la fourniture de gaz.

Le marché UGAP Gaz vague 4 prend fin le 30/06/2021 et sera renouvelé par UGAP Gaz 6 pour une durée de 4 ans.

La commission propose de renouveler la convention avec UGAP.

2/ REVÊTEMENT DE SOL APPARTEMENT 4 RUE DE L'ÉGLISE

Entrée – dégagement – séjour - cuisine

Deux entreprises consultées :

| | | |
|----------------------------|-------------|--------------|
| LINOTAPIS : | 4036,44€ HT | 4440,08€ TTC |
| LA BISONTINE DE PEINTURE : | 3199,76€ HT | 3519,74€ TTC |

La commission propose de retenir LINOTAPIS, mieux-disant.

La Bisontine de Peinture, moins-disante ne répondant pas au cahier des charges (pas de sous-couche résiliente et isophonique, dans la cuisine pas de primaire d'accrochage).

3/ REFECTION ORGUE DE L'ÉGLISE

Dépoussiérage – remplacement du ventilateur – réglages accord général de l'orgue

Entreprise Jaccard Facteurs d'orgues à FAHY-LES-AUTREY (70)

5170,00€ HT 6204,00€ TTC à la charge de la commune

A savoir que deux bénévoles de la Paroisse interviendront selon les directives de l'entreprise, ce qui a permis de réduire le coût.

Les travaux seront réalisés entre mai et octobre 2021.

La commission propose de valider ce devis.

INFORMATIONS

• SECURISATION GROUPE SCOLAIRE

Afin de répondre au Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) en cas d'accident majeur externe à l'établissement, plusieurs entreprises ont été contactées pour fournir et installer :

- 1) une alarme reliée dans les 3 bâtiments, y compris la cantine
- 2) Un visiophone avec ouverture du portail à distance pour le périscolaire et la cantine
- 3) La motorisation de tous les volets roulants.

Au vu des conditions actuelles, toutes les entreprises n'ont pu visiter les locaux.

• LOGEMENT PRESBYTERE

Le logement est libre depuis le mois de septembre suite à la nomination d'Anthony CHOPARD, prêtre, sur un autre secteur.

C'est Bruno DOUCET, prêtre pour notre secteur qui emménagera en janvier 2021.

• FOURNITURE ELECTRICITE TARIFS BLEUS

Adhésion de notre commune au groupement de commandes proposé par GBM.

| |
|--|
| COMMISSION COMMUNICATION Compte rendu de la réunion du Jeudi 12 Novembre 2020 |
|--|

Etaient présents : Martine DELESSARD, Cécile DUBOIS, Emile BOURGEOIS, Florent DUMORTIER, Patrice MOUTON, Sébastien COUDRY

Ordre du jour :

- Bulletin municipal
- Etude devis ordinateurs école
- Questions diverses

La réunion a commencé à 19h45

-Bulletin municipal de fin d'année

Sébastien COUDRY annonce la liste des articles reçus par la commission à ce jour

Emile BOURGEOIS

- informe la commission que l'article concernant la société DERICHEBOURG doit être validé par la direction de cette société.
- informe qu'il a prévenu le club de football que la date limite pour tout article est fixée au 15 Novembre.
- annonce qu'il va réaliser un article sur la cérémonie du 11 novembre qui s'est déroulée avec un public restreint.
- propose de réaliser un article sur le seul centenaire de François, et d'en faire la couverture.

Florent DUMORTIER propose de réaliser un article sur la formation auprès des élus sur la gestion de la forêt.

Emile BOURGEOIS rappelle que la commission communication doit être le moteur du bulletin municipal. Les commissions concernées pourraient faire des articles sur la voie cyclable, la réfection de la rue des tilleuls, ...

Françoise va rédiger un article sur les travaux de la maternelle.

Jean-Louis s'occupe de réaliser un article avec les chasseurs.

La commission a échangé sur un éventuel changement de maquette et de format pour le bulletin municipal.

Etude devis ordinateurs école

Patrice MOUTON présente un devis de l'UGAP pour l'achat de matériel informatique pour les écoles:

- 1 PC portable pour chacune des directrices (maternelle et élémentaire)
- 6 PC fixes pour la vidéoprojection dans chacune des salles de classe.

La commission proposera ce devis au prochain conseil municipal.

Questions diverses

Pas de question

La réunion s'est terminée à 21h15

| |
|---|
| COMMISSION ENSEIGNEMENT Compte rendu de la réunion du 12 novembre 2020 |
|---|

Présents : M. BOURGEOIS, Mme DELESSARD, Mme GILLET, Mme PRALON

Excusée : Mme LECLERC

- Bilan sur les travaux intérieurs de l'école maternelle et les petits travaux internes à l'école élémentaire.
- Sécurité des écoles : proposition d'ajouter des barrières pour sécuriser le cheminement vers les voitures et également de sécuriser le devant des écoles maternelle et élémentaire avec l'ajout de plots plastique et en fer en maternelle.
 - Sécurité en cas d'attentat : devis en cours pour mise en place d'une alarme pour les 4 bâtiments.
 - La sécurité lors des temps périscolaires : devis en cours pour l'installation d'un vidéophone à la cantine et dans le bureau du périscolaire.

- Réflexion et étude sur le port du masque transparent pour le personnel de l'école en maternelle. Confirmation des bienfaits pour l'enseignement de nos enfants.
- Discussion sur les projets pour budget 2021.
- Bilan fonctionnement de la cantine, positif. Les personnels en arrêt ont été remplacés.

COMMISSION CIMETIERE
Compte-rendu de la réunion du 5 novembre 2020

Présents : BOURGEOIS Emile, BAULIEU Jean- Louis, GILLET Françoise, SIMON BOUVRET Geneviève.

Excusée : Brigitte TANNIERE

En présence de Mathias FERRI du service Direction Grands Travaux de GBM

1) CONSTRUCTION D'UNE RANGEE DE CAVEAUX

Suite à notre appel d'offre concernant la construction d'une rangée de caveaux, 5 entreprises ont envoyé une réponse recevable.

Les critères de sélection retenus pour le choix de l'entreprise sont:

- le prix des prestations pour 80% de la note
- l'organisation du chantier (nombre de personnes pour ce chantier, sécurité, accès des visiteurs, protection des tombes avoisinantes..) pour 20% .

| | ALBIZZIA | BONNEFOY | HEITMANN | TECHNO-FRANCE | TPRE |
|-------------------------|----------|----------|----------|---------------|----------|
| PRIX(HT) | 55645,00 | 46945,30 | 45727,90 | 62762,00 | 65115,95 |
| NOTE PRIX SUR 80 | 62.7 | 77.9 | 80 | 50.2 | 46.1 |
| VALEUR TECHNIQUE SUR 20 | 13 | 15 | 15 | 8 | 10 |
| NOTE TOTALE | 75,7 | 92,9 | 95 | 58,2 | 56,1 |

La commission cimetièrre propose au conseil municipal de retenir la société HEITMANN ET FILS, mieux disante.

2) REPRISE D'UNE CONCESSION

Une famille de FRANOIS souhaite rétrocéder sa concession et vendre le caveau pour la somme de 1500€.

La commission cimetièrre donne un avis favorable pour le rachat de cette concession.

COMMISSION JEUNESSE ET SPORTS

Compte rendu de la réunion du 06 novembre 2020

Membres présents :

- Emile Bourgeois
- Patrice Mouton
- Jean-Pierre Lory
- Jean-Louis Baulieu

Les points suivants ont été abordés :

- Le Projet « gourdes » a été validé pour rappel ce projet concerne les licenciés des associations sportives de FRANOIS (Foot, badminton, tennis, hand) ainsi que pour les élèves de l'école primaire et le personnel de la commune.
 - Double impact : écologique (suppression des bouteilles en plastique dans les lieux publics) et sanitaire (prévention Covid 19).

La distribution se fera de façon commune pour donner une image positive et dynamique de la commune avec une communication dans le bulletin ainsi que dans les journaux régionaux.

- La réfection du sol du gymnase (parties qui se décollent à la suite des fortes chaleurs) a été effectuée.
- Application des dernières règles sanitaires gouvernementales (fermeture du gymnase pendant la période de confinement)
- Validation du devis pour poser des câbles supports de panneaux publicitaires pour le gymnase.
- Relance du projet terrain synthétique après les élections municipales (réunion à venir des 5 communes concernées voir ci-dessous).
- Lancement de la création d'un nouveau logo de la commune sous la forme d'un jeu concours pour les habitants de Franois .

Compte rendu réunions collaboratives des 5 communes impliquées dans le projet :

Par suite des réunions des 5 communes le 24 octobre et 16 novembre derniers vous trouverez ci-dessous les différents points suivants relatifs aux entretiens de ces réunions :

- Rappel : Le projet initial d'un terrain synthétique d'un montant de 1 million d'euros accouplé du projet nécessaire de la réfection des vestiaires pour un montant de 1.3 millions d'euros à la suite d'une étude approuvée par tous au départ.
- Cette unicité de projet est remise en compte par deux communes Pirey et Ecole qui revendiquent pour leur part une réflexion sur un projet commun beaucoup plus ambitieux à savoir :
 - Pour Pirey un projet de réfection et de création (gymnase, complexe sportif...) de 2,4 millions d'euros
 - Pour Ecole une réfection du terrain de foot pour 100 000 €

- L'ensemble de tous ces projets d'un montant total de 4.8 millions d'euros rencontre une opposition modérée des communes ne recevant pas d'équipement sur leurs communes (Serre Les Sapins et Chemaudin Vaux)
- Le projet initial émanant du club de foot du FCGB peut également être remis en cause si le club rencontre des difficultés financières ou sportives (niveau, nombre de licenciés). Quid alors de l'utilisation du terrain synthétique sous-entendu évidemment que dans ce cas la seule commune profiterait du complexe.
- Il a été évoqué également de l'accès à ce terrain à d'autres clubs de foot autre que le FCGB , réflexion évidemment bien légitime.
- Chaque commune a évoqué la complexité pour chacun de faire accepter auprès des élus du montant important pouvant grever les budgets de nos communes respectives.

Tous ces points évoqués feront l'objet d'une réunion spécifique de secteurs regroupant les 5 communes.

Tous ces points seront bien évidemment soumis à l'approbation d'un prochain conseil municipal.

| |
|--|
| <p>COMMISSION VOIRIE Compte rendu de la réunion du lundi 02 novembre 2020</p> |
|--|

Sommaire

Table des matières

| | | |
|-----------|--|-----------|
| 1. | DATE DE LA CONVOCATION _____ | 25 |
| 2. | LISTE DES PARTICIPANTS (ET EXCUSES) _____ | 25 |
| 3. | ORDRE DU JOUR _____ | 26 |
| 4. | PROGRAMME 2021 _____ | 26 |
| 4.1 | REFECTIONS DE CHAUSSEES ET AMENAGEMENTS _____ | 26 |
| 4.2 | VOIES VERTES _____ | 26 |
| 4.3 | REFECTION OA _____ | 26 |
| 4.4 | ELECTRICITE _____ | 26 |
| 4.5 | PROGRAMME 2021 _____ | 27 |
| 4.6 | DIVERS _____ | 27 |

1. DATE DE LA CONVOCATION

La convocation a été envoyée par mail au participant en date du 27 octobre 2020.

2. LISTE DES PARTICIPANTS (ET EXCUSES)

- M. BOURGEOIS Emile
- M. LAPOUGE Damien
- M. HOUSSIN Thomas

- M. PONS François

3. ORDRE DU JOUR

- Avancement des travaux
- Programmation des travaux à venir

4. PROGRAMME 2021

- Le programme des travaux de 2021 est en cours d'élaboration par la commission voirie.

4.1 Réfections de chaussées et aménagements

- La ruelle des Jardins : reprise des enrobés
- Les Allées du Stade - partie impasse : reprise des enrobés
- Carrefour Gavotte / Verniraux / Pilon : étude d'un plateau surélevé pour passage de la circulation à 30km/h et priorité à droite.
- Chemin de l'Oratoire : Vitesses excessives, aménagement pour ralentir la vitesse à étudier.
- Belle Etoile : Vitesses excessives, aménagement pour ralentir la vitesse à étudier, réunion programmée avec la commune de Grandfontaine et Grand Besançon.
- Reprise avaloir rue de la Dinde qui est trop saillant et risque de provoquer des accidents.
- Réfection chemin communal de la Vigne Gougeat. 2 Devis ont été reçus : entreprise TP CLERC et entreprise TPRE. Après analyse, la commission propose de retenir l'entreprise TP CLERC, mieux disante pour un montant de 17 506,25€ H.T.
- Restructuration d'une partie du chemin communal vers l'arboretum. 2 Devis ont été reçus : entreprise TP CLERC et entreprise TPRE. Après analyse, la commission propose de retenir l'entreprise TP CLERC, mieux disante pour un montant de 3 748,00€ H.T.

4.2 Voies vertes

- Route de Besançon : Travaux de la voie verte en cours de réalisation avec GBM.
- Chemin de la Dinde : étude à initier pour la création de la voie verte entre le pont SNCF (rue des Tailles) et Châteaufarine.
- Liaison Franois / Chemaudin : étude d'une voie verte entre le carrefour de la Vierge (carrefour Oratoire / Clousey) et Chemaudin via Le Grand Chemin.

4.3 Réfection OA

- Le pont du bas de la rue de la Fontaine nécessite des travaux de renforcement pour permettre la garantie du passage des engins agricoles

4.4 Electricité

- Etude d'enfouissement des réseaux Grande Rue et les amorces des rues perpendiculaire (en fonction des contraintes techniques).
- Sur le même secteur que précédemment indiqué, les éclairages publics seront remplacés au profit d'un design plus léger.
- Mise en place d'éclairage en LED rue de l'Oratoire.

- Une réflexion doit être menée pour mettre en place une extinction des feux durant les heures creuses de nuit.
- Les illuminations de Noël seront installées première semaine de décembre sur la place de la mairie.

4.5 Programme 2021

- Le programme des travaux de 2021 est en cours d'élaboration par la commission voirie.

4.6 Divers

- Achat de 50 chasubles pour la mairie avec le logo sur le cœur et le texte « Mairie de François » dans le dos pour un montant global de 163€ HT soit 195,60€ TTC (3€ l'unité et 13€ de frais de port).

REUNION FLEURISSEMENT DU 19 NOVEMBRE 2020

Présents : Mrs Bourgeois, Henriot et Beaulieu

Mmes Gillet, Simon –Bouvet et Delessard

Le 3 novembre dernier, la commission a fait un point avec la Ste Florysage afin de définir les endroits du village où une amélioration du fleurissement pouvait être apportée, surtout en privilégiant les vivaces.

4 sites ont été visités, et la société Florysage suite à cette visite et aux échanges avec les membres de la commission, qui souhaitent que ces espaces soient agréables mais également très facile d'entretien, nous a fait une proposition d'aménagement.

1. La Félie

Remettre à nu l'emplacement et planter des vivaces de diverses espèces pour obtenir un ensemble harmonieux.

Pour la petite bande à côté de l'abri de bus, remettre à nu également et plantation de vivaces très résistantes ;

Ces travaux seront réalisés par nos employés

2. Jardin du souvenir

Les 4 arbustes existants vont être arrachés et remplacés par des arbustes à fleurs. Travaux réalisés par nos employés.

3. Lotissement La Douraise

Emplacement régulièrement envahi par les ronces et certains endroits difficile d'accès. La commission propose de mettre à nu cette parcelle (en gardant uniquement les arbres existants de l'engazonner, de replanter quelques arbustes et éventuellement de mettre un banc. Travaux réalisés par un paysagiste (devis à demander)

4. Rond point RD 75

La commission propose de retirer les contenants existants qui se trouvent sur les terre-pleins, et de voir pour la réfection de ces terre-pleins.
Nous allons également demander un devis à la société Vever pour une plantation mécanique de bulbes qui fleuriront au printemps

Compte rendu de la réunion personnel – vie scolaire du 16 novembre 2020

Présents : Messieurs. Bourgeois, Henriot et Beaulieu

Mme Delessard

Absents excusés : Mesdames Gillet et Pralon

1. Embauche de Dimitri Manço.

La commission propose l'embauche le 1^{er} janvier 2021 de Monsieur Manco, en CDD depuis 13 mois, en tant qu'Agent Technique échelon 3 (Référence donnée par le Centre de Gestion compte tenu de son ancienneté dans le poste)

2. Avancement de grade

C'est à la collectivité d'autoriser ou non l'avancement de grade, pour ce faire, elle doit définir les critères.

Critères retenus par la commission :

- Autonomie
- Ancienneté
- Compétence
- Engagement dans le poste : investissement et motivation
- Formation

La commission travaille également sur « les lignes directrices de gestion RH »

3. Prime pour stagiaire

La commission propose d'accorder une prime de 1000 euros à Mme Camille Garret qui effectue un stage de 4 mois au secrétariat de la mairie.

4. Prolongation du marché API

La commission propose en accord avec Grand Besançon Métropole, de prolonger par avenant le marché API (société restauration scolaire) jusqu'aux vacances scolaires d'été. En effet le marché actuel courrait jusqu'en février, ce qui signifiait un changement en cours d'année scolaire.

Un nouvel appel d'offre pour le renouvellement du marché restauration scolaire sera relancé pour être effectif en septembre 2021.

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Question de Madame Béatrice RENAULT et d'usagers de Franois concernant le développement de la fibre sur la commune de Franois : dossier géré par Monsieur François PONS qui assurera un suivi auprès des demandeurs.
- ✓ Commission liste électorale ;
3 personnes désignées : Madame TANNIERES Brigitte représentant les élus
Monsieur NAGEOTTE François délégué du Tribunal judiciaire
Madame PETIT Pierrette déléguée à l'administration.
- ✓ Suite aux votes des grands électeurs, ont été élus sénateurs pour le Doubs :
-Monsieur Jean-François LONGEOT
-Monsieur Jacques GROSPERRIN
-Madame Annick JACQUEMET
- ✓ La trésorerie de POUILLEY LES VIGNES fermera le 31 décembre 2020 et sera transférée place Cassin à BESANCON.
- ✓ La mairie a reçu de nombreux remerciements des associations suite à l'attribution de subventions.
- ✓ Les 150 personnes de plus de 80 ans ont été appelées ou visitées dans le cadre du nouveau confinement afin d'établir un contact et nous assurer qu'aucune n'était en difficulté aussi bien psychologiquement (besoin d'attention, grande solitude) que matériellement.
- ✓ Dans le même esprit, les colis de Noël des personnes qui ne peuvent pas se déplacer seront distribués par les conseillers municipaux, à charge pour eux d'avoir un regard particulier et bienveillant nous permettant d'organiser des visites et des soutiens à cette partie de la population (les plus fragiles) difficilement joignables.
- ✓ Remerciements des habitants de Franois pour la démarche entreprise par les membres du CCAS pour contacter les personnes vulnérables et isolées.
- ✓ Monsieur le Maire et quelques élus ont rendu visite à Monsieur Maurice JEANVOINE , centenaire de notre village pour son anniversaire.
- ✓ Compte tenu de la crise sanitaire, les traditionnels vœux à la population en début d'année sont annulés.

Liste des délibérations du 30 novembre 2020

- N° 2020/094 : Désignation du secrétaire de séance
- N° 2020/095 : Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 5 octobre 2020
- N° 2020/096 : Délégation de signature depuis la dernière séance conseil municipal
- N° 2020/097 : Affouage façonné – campagne 2020/2021
- N° 2020/098 : Affouage sur pied – campagne 2020/2021
- N° 2020/099 : Contrat travaux de bucheronnage et de débardage en forêt communale 2020/2021
- N° 2020/100 : Assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2021
- N° 2020/101 : Renouvellement convention Ugap Gaz naturel
- N° 2020/102 : Choix du prestataire pour les travaux de rénovation des sols d'un appartement situé au 4 rue de l'église
- N° 2020/103 : Choix du prestataire pour la réfection de l'orgue de l'église
- N° 2020/104 : Avenant au marché de restauration scolaire
- N° 2020/105 : Proposition de gratification d'une stagiaire
- N° 2020/106 : Récapitulatif des postes occupés par le personnel communal
- N° 2020/107 : Construction de caveaux au cimetière de Franois – Choix du prestataire
- N° 2020/108 : Financement complémentaire du budget cimetière par le budget communal pour la construction de caveaux
- N° 2020/109 : Reprise de concession et rachat d'un caveau avec pierre tombale
- N° 2020/110 : Attribution d'une subvention exceptionnelle
- N° 2020/111 : Décision modificative n°4 – Transfert de crédit – Budget communal
- N° 2020/112 : Décision modificative n°1 – Ouverture de crédit – Budget bois
- N° 2020/113 : Convention de fourniture d'informations pour la carte touristique du grand Besançon Métropole
- N° 2020/114 : Convention Territoriale Globale
- N° 2020/115 : Adoption des rapports sur le prix et la qualité des services publics (RPQS) d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif pour l'année 2019
- N° 2020/116 : Choix du prestataire pour la réfection de deux chemins communaux
- N° 2020/117 : Subvention élèves Emica